



# Dispositifs d'accompagnement et appels à projet en-cours

---

*Mis à jour le 20 avril 2026*

## **Disclaimer**

Les dispositifs et appels à projets qui sont présentés dans ce document le sont à titre de communication, sur la base des dispositions en vigueur au 16 mars 2026.

Pour toute information officielle, complète et à jour, veuillez vous référer exclusivement au site [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc) ainsi qu'au document intitulé *Règlement d'intervention*, qui fait foi.



# Sommaire

## Dispositifs du règlement d'intervention

Appels à projets en-cours

Tout savoir pour nous solliciter

### Disclaimer

Les dispositifs et appels à projets qui sont présentés dans ce document le sont à titre de communication, sur la base des dispositions en vigueur au 16 mars 2026.

Pour toute information officielle, complète et à jour, veuillez vous référer exclusivement au site [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc) ainsi qu'au document intitulé *Règlement d'intervention*, qui fait foi.

# Dispositifs du règlement d'intervention

## AXE 1 : Accompagner, sensibiliser et informer les consommateurs d'énergie



### Dispositif 1.1 : Accompagnement des filières

Prérequis : Aucun

Public éligible : Chambres consulaires, clusters, fédérations

Modalités : Actions visant à accompagner la structuration de nouvelles filières en lien avec la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables ou l'écomobilité.

Actions visant à accompagner la transition énergétique des autres filières

Niveau d'aide : A définir en fonction de la sollicitation faite et de l'intérêt pour l'ACE

Plafond d'aide : **10 MF CFP**



### Dispositif 1.2 : Contribution à la formation professionnelle

Prérequis : Aucun

Public éligible : Centres de formation, enseignements secondaires et supérieurs, professions libérales

Modalités : Participation au financement d'actions de formation visant à accompagner la montée en compétence des acteurs de l'énergie en lien avec la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables et de la mobilité

Niveau d'aide : A définir suivant l'intérêt de la formation, du public visé et de l'effet d'échelle

Plafond d'aide : **5 MF CFP**



### Dispositif 1.3 : Opération de sensibilisation

Prérequis : Aucun

Public éligible : Tout public

Modalités : Animation d'ateliers de sensibilisation et d'accompagnement au changement

Formation à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'accompagnement au changement

Contribution au développement d'outils de sensibilisation adaptés à notre territoire

Actions de sensibilisation relatives à l'écomobilité

Plafond d'aide : **2 MF CFP**

Toutes les informations sont disponibles sur



[agence-energie.nc](http://agence-energie.nc)

# Dispositifs du règlement d'intervention



## AXE 2 : Développer la mobilité décarbonée



### Dispositif 2.1 : Accompagnement à la réalisation d'études en matière de mobilité

Prérequis : Aucun

Public éligible : Collectivités, syndicats intercommunaux et entreprises

Modalités : Mise en concurrence des prestataires pour déterminer le mieux disant

Niveau d'aide : Jusqu'à **100% pour les collectivités et syndicats intercommunaux** et **50% pour les entreprises** du montant de l'étude

Plafond d'aide : **2 MF CFP**



### Dispositif 2.2 : Accompagnement au déploiement des points de charge

Prérequis : Aucun

Public éligible : Collectivités, syndicats intercommunaux et entreprises

Modalités : Installation de bornes de 22kW maximum sauf exception légitime

Niveau d'aide : Voir annexe technique

Plafond d'aide : **0,4 MF CFP** par point de charge

Pour plus de détail : Voir slide suivante « *Précisions sur l'accompagnement au déploiement des points de charge* »



### Dispositif 2.3 : Soutien aux investissements pour développer l'écomobilité

Prérequis : Aucun

Public éligible : Collectivités et entreprises

Modalités : Projets visant à encourager la mobilité douce (Installation d'arceaux pour vélo, mise en place de station de maintenance, flottes de vélos ...)

Niveau d'aide : Jusqu'à **80% pour les collectivités** et **50% pour les entreprises** du coût d'investissement

Plafond d'aide : **4 MF CFP** par projet  
**1 projet** par an par entité



# Dispositifs du règlement d'intervention

## Précisions sur l'accompagnement au déploiement des points de charge

### Modalités d'accompagnement :

L'ACE accompagne l'ensemble des dépenses visant à la mise en service de l'IRVE (fourniture, installation, raccordement, ...). Sont exclues les dépenses de marquage et de signalétique.

Les niveaux d'accompagnements sont fixés en tenant de la nature de l'entité et du type d'IRVE. Ils sont définis de la façon suivante :

		Type d'IRVE		
		IRVE ouverte au public	IRVE réservée à la clientèle ou aux usagers	IRVE réservée à l'usage privé de l'entité
Entités	Nouvelle-Calédonie	100%	100%	100%
	Autres collectivités			80%
	Entreprises du « secteur touristique »		50%	50%
	Autres entreprises			

### Plafond :

- **400 000 XPF** par point de charge
- Pour les IRVE ouvertes au public, l'accompagnement pourra dépasser le plafond en fonction de l'opportunité de l'emplacement et du coût de raccordement.

### Type d'installations accompagnées :

- **IRVE ouverte au public** : Une installation dont les borne sont cumulativement accessibles, signalées, supervisées et référencées.
- **IRVE réservée à la clientèle ou aux usagers** : Une installation dont les bornes sont situées dans un site accueillant du public mais réservées à l'usage des clients ou usagers de la structure.
- **IRVE réservée à l'usage privé de l'entité** : Une installation dont les bornes sont réservées à un usage interne à l'entreprise ou la collectivité.

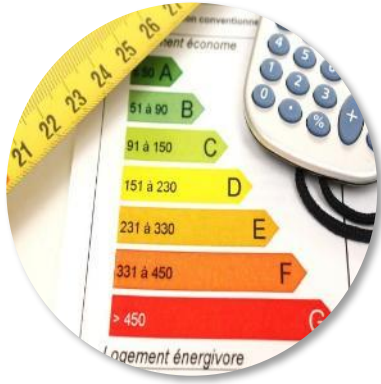
### Conditions particulières :

- **IRVE dont l'accompagnement est à 100%**, la puissance retenue devra être justifiée si elle est supérieure à 22 kW ;
- **IRVE ouvertes au public et les IRVE ouvertes à la clientèle et aux usagers**, le nombre maximal de bornes subventionnables est fixé à 1 borne par tranche de 10 places de stationnement ;
- **IRVE ouvertes à la clientèle des entreprises du « secteur touristique »**, il est recommandé de prévoir l'installation d'au moins une prise pour recharge vélo à assistance électrique (VAE) par site.

*NB : Les entreprises du secteur touristique désignent les personnes morales de droit privé (sociétés commerciales, GIE, associations ou assimilées) dont la vocation touristique ou culturelle devra être démontrée et qui sont recensées par les agences d'attractivité (Sud Tourisme, Tourisme Province Nord, îles Loyauté Explorer)*

# Dispositifs du règlement d'intervention

## AXE 3 : Accélérer la transition énergétique - Accompagner les études énergétiques (1/2)



### Dispositif 3.1 : Accompagnement à la réalisation de Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Prérequis : Aucun

Public éligible : Collectivités et entreprises

Secteurs : Tertiaire / Hôtellerie / Commerce /  
Logement

Niveau d'aide : Jusqu'à **100% pour les collectivités  
et les bailleurs sociaux** et **50% pour les entreprises**  
du montant du DPE

Plafond d'aide : **0,5 MF CFP**



### Dispositif 3.2 : Accompagnement à la réalisation d'un prédiagnostic énergétique

Prérequis : S'engager à respecter le cahier des charges  
prédiagnostic énergétique ACE

Public éligible : Collectivités et entreprises

Niveau d'aide : Jusqu'à **80% pour les collectivités** et  
**50% pour les entreprises** du montant du prédiagnostic

Plafond d'aide : **1 MF CFP** par prédiagnostic



### Dispositif 3.3 : Accompagnement à la réalisation d'un audit énergétique

Prérequis : Respecter la norme NF EN 16247

Public éligible : Collectivités et entreprises

Modalités : Mise en concurrence des prestataires  
habilités pour déterminer le mieux disant

Niveau d'aide : Jusqu'à **80% pour les collectivités**  
et **50% pour les entreprises** du montant de l'audit  
réalisé

Plafond d'aide : **2,5 MF CFP** par audit

# Dispositifs du règlement d'intervention

## AXE 3 : Accélérer la transition énergétique - Accompagner les études énergétiques (2/2)



### Dispositif 3.4 :

Accompagnement à la réalisation d'études en lien avec la transition énergétique

Prérequis : Respect du cahier des charges AMO « expertise énergie reconstruction »

Public éligible : Collectivités et entreprises

Modalités : Mise en concurrence des prestataires habilités pour déterminer le mieux disant

Niveau d'aide : Jusqu'à **80% pour les collectivités** et **65% pour les entreprises** sur les missions AMO « expertise énergie reconstruction »

Plafond d'aide : **0,4 MF CFP** par étude

Dispositif  
abrogé



### Dispositif 3.5 :

Accompagnement à la réalisation d'études en lien avec la transition énergétique

Prérequis : Aucun

Public éligible : Collectivités et entreprises

Type d'études : Bilan carbone, Accompagnement BDCAL, AMO « expertise énergie reconstruction »...

Modalités : Mise en concurrence des prestataires habilités pour déterminer le mieux disant

Niveau d'aide : Jusqu'à **80% pour les collectivités** et **50% pour les entreprises** du montant des études réalisées

Plafond d'aide : **2 MF CFP** par étude



# Dispositifs du règlement d'intervention



## AXE 3 : Accélérer la transition énergétique - Accompagner les investissements



### Dispositif 3.6 :

#### Aide à l'investissement concourant à la transition énergétique du territoire

Prérequis : Réalisation d'une étude énergétique

Public éligible : Collectivités et entreprises

Modalités : Accompagnement des actions qui ressortent des études énergétiques, avec évaluation des quantités de CO2 évitées par leur mise en œuvre et analyse financière en coût global sur 10 ans.

Niveau d'aide : **100% des dépenses pour les collectivités et pour les entreprises dans la limite de 2 MF CFP**

Jusqu'à **80% pour les collectivités** et **50% pour les entreprises** des dépenses au-delà de 2 MF CFP

Plafond d'aide : **10 MF CFP** par porteur de projets sur une année budgétaire de l'ACE

Exclusion : Les installations photovoltaïques et les batteries

Les investissements présentant un retour sur investissement inférieur à 5 ans en coûts global



### Dispositif 3.7 :

#### Aide à l'acquisition de batterie

Prérequis : Evaluation du nombre de kWh restitués par la batterie sur 10 ans

Public éligible : Collectivités et entreprises

Modalités : Entités présentant une surproduction photovoltaïque

Suivi des données de production et de stockage sur 6 mois

Niveau d'aide : **15.000 F à la tonne de CO<sup>2</sup> évitée sur 10 ans**

Plafond d'aide : **50% du montant de l'investissement**

**1 MF CFP par projet** (ce montant sera multiplié par le nombre de porteur de projet dans le cas de projets mutualisés)

Toutes les informations sont disponibles sur



[agence-energie.nc](http://agence-energie.nc)

# Dispositifs du règlement d'intervention



## AXE 4 : Accompagner les projets exemplaires

Les études et projets d'investissement relatifs à l'hydrogène, aux e-fuel, aux biocarburants, à la biomasse, aux réseaux de chaleur et de récupération de la chaleur fatale, au stockage d'énergie, aux smart-grid seront par définition considérés comme des projets entrant dans cette catégorie.



### Dispositif 4.1 :

#### Accompagnement à la réalisation d'études en vue de réaliser un projet exemplaire

Prérequis : Aucun

Public éligible : Collectivités, entreprises et chambres consulaires

Modalités : Mise en concurrence des prestataires pour déterminer le mieux disant

Niveau d'aide : Jusqu'à **80% pour les collectivités** et **50% pour les entreprises**

Plafond d'aide : Variable suivant l'intérêt du projet et le caractère répliquable

### Dispositif 4.2 :

#### Aide à l'investissement concourant à la réalisation de projets exemplaires

Prérequis : Réalisation d'études de faisabilité

Public éligible : Collectivités et entreprises

Modalités : Accompagnement des actions qui ressortent des études énergétiques, avec évaluation des quantités de CO2 évitées par leur mise en œuvre et analyse financière en coût global sur 10 ans.

Niveau d'aide : Jusqu'à **80% pour les collectivités** et **50% pour les entreprises** du montant des investissements

Plafond d'aide : **10 MF CFP** par projet pour les collectivités et les entreprises

Exclusion : Les investissements présentant un retour sur investissement inférieur à 5 ans en coûts global





# Sommaire

Dispositifs du règlement d'intervention

**Appels à projets en-cours**

Tout savoir pour nous solliciter

## Disclaimer

Les dispositifs et appels à projets qui sont présentés dans ce document le sont à titre de communication, sur la base des dispositions en vigueur au 16 mars 2026.

Pour toute information officielle, complète et à jour, veuillez vous référer exclusivement au site [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc) ainsi qu'au document intitulé *Règlement d'intervention*, qui fait foi.

# Appels à projet en-cours



## AAP - Réalisation de travaux dans un objectif de maîtrise de l'énergie (MDE)

### Objectifs de l'appel à projet :

L'objectif de cet appel à projet est de soutenir financièrement des travaux dont l'efficacité est démontrée pour réduire la consommation énergétique des bâtiments et améliorer le confort thermique des usagers.

### Modalités d'accompagnement :

Pour les collectivités et les établissements publics :

Le pourcentage d'aide sera au maximum de **80%**

Pour les entreprises :

Le pourcentage d'aide sera au maximum de **50%**

### Plafond d'aide :

**10 MF CFP** par porteur de projet

### Travaux éligibles :

- Isolation sous toiture
- Isolation d'une toiture par pose d'une sur toiture isolée
- Isolation de murs extérieurs
- Mise en place d'une peinture réfléchissante en toiture
- Mise en place de brasseurs d'air en remplacement ou complément de la climatisation
- Mise en place de protections solaires
- Aérateur en toiture
- Jalousies
- Éclairage LED
- Chauffe- eau solaire

**Bientôt épuisé !**



# Appels à projet en-cours



## AAP - Acquisition de véhicules électriques

### Objectifs de l'appel à projet :

L'objectif de cet appel à projet est de développer l'usage de véhicules propres sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie en facilitant leur acquisition et de faciliter l'engagement des entreprises et du secteur public dans leur transition vers une mobilité décarbonée.

S'entend par véhicule propre au sens du présent Appel à Projet, les **véhicules à motorisation 100% électrique**

### Modalités d'accompagnement :

Pour les collectivités et les entreprises :

Le pourcentage d'aide sera au maximum de **20%** et dans le cas de la mise en place d'autopartage, le pourcentage d'aide sera porté à **25%**.

### Plafonds :

Le montant de l'aide sera plafonné à :

- 150 000 XPF pour les cyclomoteurs
- 300 000 XPF pour les quadricycles à moteurs
- 600 000 XPF pour les véhicules légers
- 850 000 XPF pour les véhicules utilitaires

Dans le cas de la mise en place d'autopartage, le pourcentage d'aide sera plafonné à :

- 190 000 XPF pour les cyclomoteurs
- 380 000 XPF pour les quadricycles à moteurs
- 750 000 XPF pour les véhicules légers
- 1 000 000 XPF pour les véhicules utilitaires





# Sommaire

Dispositifs du règlement d'intervention

Appels à projets en-cours

**Tout savoir pour nous solliciter**

## Disclaimer

Les dispositifs et appels à projets qui sont présentés dans ce document le sont à titre de communication, sur la base des dispositions en vigueur au 16 mars 2026.

Pour toute information officielle, complète et à jour, veuillez vous référer exclusivement au site [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc) ainsi qu'au document intitulé *Règlement d'intervention*, qui fait foi.

# Comment trouver nos dispositifs d'accompagnement ?

The screenshot shows the website [agence-energie.nc](http://agence-energie.nc) with the following elements:

- Header:** Logo of the Agence Calédonienne de l'Énergie, navigation menus for "L'Agence", "Nos missions", "Le STENC", and "Un territoire en transition", and a button for "Effectuer une demande de subvention".
- Navigation:** A dropdown menu for "Nos missions" is open, listing: "Accompagner la maîtrise de l'énergie", "Financer la transition énergétique", and "Sensibiliser et informer les consommateurs".
- Objectives:** Three main objectives are highlighted with large numbers and plus signs:
  - OBJECTIF 1:** "Le verdissement de la mine et de la métallurgie" (Greening of mining and metallurgy).
  - OBJECTIF 2:** "La mobilité décarbonée" (Decarbonized mobility).
  - OBJECTIF 3:** "La transition énergétique du territoire" (Territorial energy transition).
- Backgrounds:** The objectives are set against images of solar panels, a mining landscape, an electric car being charged, and a coastal landscape.

Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc) ou par mail [contact@agence-energie.nc](mailto:contact@agence-energie.nc)

# Comment trouver nos appels à projet ?

The image shows a screenshot of the website for the Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE). The browser address bar shows 'agence-energie.nc'. The website header includes the ACE logo and navigation links: 'L'Agence', 'Nos missions', 'Le STENC', and 'Un territoire en transition'. A button for 'Effectuer une demande de subvention' is visible in the top right. A dropdown menu is open under 'L'Agence', listing: 'Notre histoire', 'Notre équipe', 'Nos partenaires', 'Nos actualités', 'Nos vidéos', 'Nous contacter', and 'Nos consultations'. The main content area features three large images with text overlays: 'Qu'est-ce que le STENC ?' (OBJECTIF 1), 'Le verdissement de la mine et de la métallurgie' (OBJECTIF 2), and 'La mobilité décarbonée' (OBJECTIF 2) and 'La transition énergétique du territoire' (OBJECTIF 3). Hand icons point to the 'Nos consultations' menu item and the 'Le verdissement de la mine et de la métallurgie' text.

Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc) ou par mail [contact@agence-energie.nc](mailto:contact@agence-energie.nc)

# Comment effectuer une demande de subvention ?

The screenshot shows the website [agence-energie.nc](http://agence-energie.nc) with the following elements:

- Header:** Logo of the Agence Calédonienne de l'énergie and navigation menus: L'Agence, Nos missions, Le STENC, Un territoire en transition.
- Call to Action:** A yellow button labeled "Effectuer une demande de subvention" with a hand icon pointing to it.
- Objective 1:** "Le verdissement de la mine et de la métallurgie" (OBJECTIF 1) with a hand icon pointing to a plus sign.
- Objective 2:** "La mobilité décarbonée" (OBJECTIF 2) with a hand icon pointing to a plus sign.
- Objective 3:** "La transition énergétique du territoire" (OBJECTIF 3).

Toutes les informations sont disponibles sur le site [www.agence-energie.nc](http://www.agence-energie.nc) ou par mail [contact@agence-energie.nc](mailto:contact@agence-energie.nc)



agence  
calédonienne  
de l'énergie